Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_63-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_63_020_4.2 : Création poste saisonnier Port miniature Villecartier

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les besoins en recrutement d'agents saisonniers pour le port miniature de la base de loisirs Récrénature en forêt de Villecartier en soutien à l'animateur du port miniature.

Il propose la signature de contrats à durée déterminée, sur le motif d'un accroissement saisonnier, tels que présentés ci-dessous :

Grade	Echelon	Durée du contrat	Temps de travail	Fondement du contrat
1 poste d'Adjoint d'animation	Echelon 1	Du samedi 11 avril 2026 au dimanche 03 mai 2026 inclus	Temps complet 35 H	Besoin Saisonnier : vacances de printemps
1 poste D'Adjoint d'animation	Echelon 1	Le 17/05/2026	7 Heures	Besoin Saisonnier – Dimanche animé Nature en fête
2 postes D'Adjoints d'animation	Echelon 1	Du 1er au 31 juillet 2026 Et/ou Du 1er au 31 août 2026	Temps complet 35 H	Besoin Saisonnier Vacances d'été

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_63-DE

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, propose :

- D'autoriser la création de ces emplois non permanents tel que présenté ci-dessus, sur le motif d'un besoin saisonnier ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement en référence aux dispositions de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique ;

- De fixer la rémunération de ces agents recrutés comme suit : la rémunération des agents pourra être calculée en référence à un emploi de catégorie C – au 1er échelon du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux - complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

